

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois d'avril à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.

Procuration(s) : MME MITSCHLER (pouvoir MME RATIER) et ESTEVE (pouvoir M DAUMAIN) et MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LAO (pouvoir M SEMPERBONI), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT) et TEODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame RATIER a été nommée secrétaire.

| NOMBRE DE CONSEILLERS |
|-----------------------|
| En exercice : 27 |
| Présents : 20 |
| Votants : 27 |
| Pouvoirs : 7 |
| Excusés : 0 |
| Quorum : 14 |

Date de convocation : 03/04/20224

Date d'affichage : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/25

Objet : Fixation des tarifs municipaux

Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire un point sur les tarifs municipaux et d'en vérifier l'actualité et, selon le cas, en revoir certains à la hausse ou à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 031-213104102-20240409-D202425-DE



| | |
|------------------|---|
| POUR | MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES. |
| CONTRE | --- |
| ABSTENTION | --- |
| NE PARTICIPE PAS | --- |

- Reconduire les tarifs des services municipaux actuellement en cours, comme ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ
